



N° 1515-2014/APS/DJA/SSACA  
Date du : 21/08/2014

**Rapport**  
**à**  
**l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET** : portant création d'une commission spéciale concernant le protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod

**PJ** : un projet de délibération

Par arrêté n° 2119-2014/ARR/DJA du 5 août 2014, j'ai procédé au retrait de la décision, par la présidente de l'assemblée de la province Sud, de signer le protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod.

Suite à cet arrêté, il a été publiquement demandé que l'assemblée de la province Sud constitue une commission pour mettre en lumière les motifs qui ont présidé à ma prise de décision.

En réponse à cette demande, que je juge également utile dans un but de transparence, je propose à l'assemblée de province, conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, de créer une commission spéciale chargée de clarifier les faits, motifs et conditions inhérents à la conclusion et au retrait du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod.

La commission spéciale, formée de 8 membres et composée à la représentation proportionnelle des groupes d'élus, aura un caractère temporaire et sa mission prendra fin dès lors que le rapport de commission sera déposé sur le Bureau de l'assemblée de province.

Elle sera coprésidée par un représentant de chacun des groupes politiques représentés à l'assemblée.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.